L'écho Saint-Romain

Bulletin municipal n°23
Juillet 2019

Sommaire

Dites-nous *p. 3*

Compte-rendu des Conseils municipaux *p. 4 à 14*

Zoom sur les Travaux *p. 15 et 16*

Etat-civil *p. 17*

Le Dossier *p. 18 et 19*

Point sur l'Ecole *p.20 et 21*

Les manifestations du semestre écoulé *p.22 et 23*

La Communauté de Communes *p. 24*

Infos diverses *p. 25 à 27*

En bref *p. 30*

La Pensée du jour

Il ne faut pas compter sur ceux qui vous créent des problèmes
Pour vous aider à les résoudre.

A. EINSTEIN

le mot de la communication

Le bulletin municipal est le reflet de la vie active de notre village. Il rappelle avec un léger décalage, les animations du semestre, les comptes rendus des réunions du conseil municipal, il apporte des informations, des explications sur certains sujets. Il est un élément important dans la relation des élus avec les habitants du village. Ces pages sont ouvertes à tous pour des articles ou des informations que vous souhaiteriez y voir publiées.

Editeur : *Ville de Saint Rome de Tarn*

Réalisation : *Francis MANCINO*

Photos : *Francis MANCINO - MIDI LIBRE*
Alain LADAME - LE PROGRES -

Mise en page : *Mary VEYRAC*

Impression : *Imprimerie Nouvelle de Saint-Affrique*

Réalisé avec le logiciel : *Publisher*

Vous l'avez dit...vous l'avez fait

Marcel CALMELS, Maire âgé de 78 ans….3 mandats de 2001 à 2019

Réalisations marquées par son passage :

***SANTÉ**

-maison médicale
-rénovation EHPAD avec un espace Alzheimer
-installation pompe à chlore et dispositif ultraviolet pour le traitement de l'eau de consommation

***SPORT**

-terrain de foot : réhabilitation des vestiaires et de la pelouse
-city stade / aire de jeux enfants
-accès à la rivière : rampe de mise à l'eau - parcours pêche - label famille - toilettes PMR

***PATRIMOINE**

-salle culturelle
-rénovation bâtiment mairie
-rénovation cuisine salle des fêtes
-classement du hameau d'Auriac aux sites remarquables de France et d'Europe
-création des aires de repos : le pigeonnier - la cascade - Fontcouverte - Puech Gazal
-agrandissement du cimetière : 100 emplacements et création d'un columbarium

***CONSTRUCTIONS**

-station service et aire de lavage
-cheminement piéton sécurisé pour l'accès au village
-garage avec couverture photovoltaïque
-déchèterie avec couverture photovoltaïque
-la couverture des ombrières originale dans le secteur
-garage communal
-création de 3 lotissements : pré de barre = 7 lots - bourran = 3 lots - les espeyrières = 8 lots

***VIE LOCALE**

-mise en place de bornes recharge électrique pour les véhicules
-portage des repas à domicile
-M.A.M.
-réhabilitation de la gendarmerie
-réhabilitation du local des pompiers
-réhabilitation ancienne mairie : boulangerie - 4 logements
-réhabilitation énergétique lotissement Pré de barre
-2 parkings de stationnement
-base nautique et camping
-école : préau - cantine - informatique
-poubelles enterrées
-réhabilitation faubourg : séparation réseaux secs et humides
-réduction de l'éclairage public …/...

et certainement beaucoup d'autres choses qui touchent chacun de nous dans sa vie quotidienne

Comptes rendus des Conseils Municipaux

CONSEIL du 6 février 2019

1-Travaux

Monsieur Jacques ARLES présente les divers chantiers de travaux.

Il informe le conseil municipal de devis complémentaires concernant l'amenée des réseaux sur le terrain repris par Mr CERVERA sur la zone artisanale. La Commune achèterait une bande de terrain à Mr CERVERA afin de pouvoir faire un giratoire.

Voirie. Il faut établir les priorités de la voirie à faire par la Com-Com. Il propose de faire l'Avenue du Lévéjac jusqu'à la croix. Il souhaite mettre de l'enrobé. Par contre, la Com-Com prend à sa charge le bi-couche. Le surcoût est à la charge de la Commune.

Mr Jacques ARLES fait part de la réunion qu'ils ont faite le matin avec ACIPA 12 concernant les travaux du Faubourg. (Pont-courbe ; Terrail ; Ravelin). Cœur historique les réseaux sont satisfaisants.

Pour lancer le cœur du village il serait bon de faire faire un projet par des bureaux d'études.

Terrain GANTOU. Mr Jacques ARLES indique que Sud Aveyron Habitat poursuit le projet. Il a dessiné 4 maisons sur le terrain acheté par la Commune.

Logement Prat de Barres. Mr Jacques ARLES indique qu'il a visité un appartement qui est à refaire.

Etat très vétuste. Le Conseil Municipal est d'accord pour faire les travaux nécessaires.

Mr FRAYSSE Didier demande de refaire le mur au Mazéga au-dessus du parking et d'utiliser les pierres du mur de l'avenue Denis Affre. Prévoir également sur 5 ou 6 mètres le couronnement du mur du cimetière.

Il indique que la rambarde du Claux n'est toujours pas placée.

Gendarmerie.

Mr Jacques ARLES fait part de la demande des gendarmes pour aménager la pièce de réunion. La Mairie fournira le revêtement, plyntes.

Les clôtures de la gendarmerie sont presque terminées.

Le portail reste à placer par l'entreprise CHARLET et Mr Guilhem CAUMES, l'électricien fera la motorisation du portail.

Accès ruisseau.

L'accès vers le ruisseau du Lévéjac Entrée Rue de la Renaissance (Maison des Belges) sera aménagé par une pente inclinée.

Mr Lauras Patrick souhaitait que la Commune réalise un mur pour maintenir le talus devant son atelier sur la Zone Artisanale.

Pour l'instant la commune n'envisage pas ces travaux.

Pont du Camping.

Ce passage étant très étroit, il faudrait l'élargir par un trottoir d'un côté.

Mr Francis Mancino évoque un problème dans les jardins. En dessous de chez Mr Julien LETELLIER, un mur sur 3 ou 4 mètres tombe.

Il faudrait sans tarder le remonter. Jacques ARLES ira sur les lieux.

Presbytère.

Mr le Maire indique que la Commune est maintenant propriétaire du presbytère. Le relevé a été fait par l'architecte Mr VIDAL. Maintenant il faudrait faire faire un diagnostic des lieux par un cabinet.

Le conseil Municipal vote 13 voix pour faire un diagnostic.

2 – Fibre optique.

Fibre optique. Les travaux se poursuivent.

3 - Vente de l'école de St Clément.

Compte tenu des offres il y a lieu de revoir la précédente délibération.

Une personne propose l'achat de l'ancienne école de Saint Clément 60 000 Euros dont 55 000 Euros pour la Commune.

Le conseil accepte 13 voix pour cette vente à 55 000 Euros dans l'état actuel de la propriété.

La Commune prend en charge les diagnostics obligatoires.

4 – Vote des Comptes Administratifs.

M Marc GELY, adjoint rapporte le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M.CALMELS Marcel, maire.

Mr Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif budget de la Commune 2018, donne en détail les chiffres.

Mr le Maire ayant quitté la séance

***CA de la Commune**

Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice :

Fonctionnement

Dépenses 2018	742 181.63 €
Recettes 2018	1 156 829.23 €
Solde	+414647.60
Report année N-1	880 259.88 €
Solde cumulé	1 294 907.48 €

Investissement

Dépenses 2018	599 856.02 €
Recettes 2018	389 755.32 €
Solde	-210 100.70 €
Report année N-1	211 116.30 €
Solde cumulé	1 015.60 €

Restes à réaliser :

Dépenses	**346 013.00 €**
Recettes	**193 365.00 €**

Mr le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir entendu Mr. GELY Marc et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité 12 voix POUR** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

***CA de l'Eau et Assainissement**

Mr Marc GELY donne acte de la présentation faite du compte administratif budget de l'eau 2017, énumère en détail les chiffres.

Fonctionnement

Dépenses 2018	176 326.86€
Recettes 2018	183 519.91€
Solde	+7 193.05 €
Report année N-1	61 295.66 €
Solde cumulé	68 488.71 €

Investissement

Dépenses 2018	34 284.13 €
Recettes 2018	158 571.34 €
Solde	124 287.21 €
Report année N-1	- 29 980.34 €
Solde cumulé	94 306.97 €

Restes à réaliser :

Dépenses	**27 990.00 €**

Mr le Maire quitte la salle pour ne pas participer au vote.

Après avoir entendu M. GELY Marc et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité 12 voix POUR** le compte administratif de l'Eau et Assainissement pour l'exercice 2018.

Compte administratif Lotissement.

Mr Marc GELY rappelle que le budget du Lotissement a été clôturé le 31 Décembre 2018.

Le conseil Municipal approuve par 12 voix pour les dernières écritures et résultats.

– Affectation des Résultats

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats des budgets.

Le conseil municipal à l'unanimité **13 voix pour** affecte les résultats des budgets Commune et Budget eau.

– Vote des Taux (TH-TFB-TFNB)

Monsieur Marc GELY demande au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition de l'année dernière de la commune pour l'année 2019 : **Taxe d'habitation = 6,77 % - Taxe foncière (bâti) = 6,45 % - Taxe foncière (non bâti) = 32,80 %**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **13 voix POUR** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

Taxe d'habitation = 6,77 % - Taxe foncière (bâti) = 6,45 % - Taxe foncière (non bâti) = 32,80 %

Monsieur le Maire remercie d'une part, le Conseil Municipal pour les votes de confiance (vote à l'unanimité des Comptes Administratifs et affectations des résultants) et d'autre part, Mr Marc GELY qui s'investit avec compétence et efficacité dans les responsabilités d'adjoint aux finances.

5 - Convention Commune/AE2

Mr le Maire rappelle au Conseil que depuis le 1er Janvier le SIAEP des Costes Gozon n' existe plus

La gestion de l'eau assainissement du plateau a été repris par Lévézou Ségala à Baraqueville

A plusieurs reprises il a été débattu la question d'un 2ème approvisionnement depuis Nayac.

Le Bureau d'étude A2E (Aveyron Etudes Environnement) nous a adressé une proposition pour étudier le projet. Le forfait de rémunération s'élève à 14 040 € TTC plus 400 € HT pour l'établissement de dossiers de demande de subvention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité 13 voix pour autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec la Société A2E de Rodez.

6 – Fontaine d' Auriac

Mr Mancino Francis informe le Conseil Municipal que suite au précédent conseil Municipal, il a rencontré le propriétaire de la Fontaine d'Auriac Mr BECU. Après renseignements, il propose de signer une convention avec ce propriétaire afin que de la Commune prenne en charge les travaux d'aménagement de cette fontaine.

En contre-partie, les propriétaires ou héritiers s'engagent à ne pas empêcher l'accès à cette fontaine.

Mr Mancino Francis indique que ces travaux seront subventionnés par le SIVOM.

7 -Reprise camping

Mr Francis MANCINO rappelle au Conseil Municipal que la gestion du Camping Municipal a été attribuée à Boris VERPRAET représentant la SARL REBOUISSES lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 Décembre 2018 et ce, suivant le choix de la Commission Camping.

Le gestionnaire étant le même que la dernière gestion, il y a lieu de modifier le paiement de la première année.

Mr Francis Mancino indique que Boris VERPRAET doit les 5 mois de 2019 dans l'ancienne DSP.

Donc, il convient d'adopter le paiement de la nouvelle convention à savoir :

Pour 2019 Mr Boris VERPRAET de la SARL REBOUISSES paiera 7/12ème des 18 000 € HT de la part fixe et pour 2019 il n'y aura pas de part variable.

Par contre, début 2020 en Février, il paiera la part fixe 18 000 € HT d'avance ainsi que la part variable sur le bilan des 7/12ème de la convention signée début 2019.

Par la suite, chaque début d'année il versera les 18 000 € HT de la part fixe, plus la part variable sur son chiffre d'affaires de l'année N-1.

Le Conseil Municipal vote par 13 voix pour le paiement des redevances de l'occupation du camping municipal.

8 - Syndicat de l'eau

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal la dissolution du SIAEP des Costes-Gozon à compter du 1er Janvier 2019. A compter de cette même date tous les droits (dont actif et passif) sont repris par le Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou –Ségala. L'entreprise « SAUR S.A.S. » s'est vu attribuer le marché public de services à compter du 1er Janvier 2019.

Il y aura lieu de désigner à nouveau 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, pour le Syndicat LEVEZOU SEGALA.
Mr Marcel CALMELS et Mr Alexandre VALENTIN sont désignés titulaires
Mr François GAYRAUD et Mr Jacques ARLES sont désignés suppléants.

9 - Mise à disposition de la Salle culturelle.
Suite à la demande de Mr Marc GELY lors de la dernière réunion du Conseil, il avait exprimé que les familles qui le souhaitent puissent se recueillir pour honorer leurs défunts dans ce lieu à un prix plus raisonnable que 80 Euros. Tarif fixé pour la mise à disposition de la salle culturelle (avant le vote Mr Alain LADAME explique qu'il est d'accord pour la mise à disposition de la salle mais gratuitement car elle est souvent mise à disposition sans frais donc il votera contre la proposition payante).
Après discussion, le conseil municipal à la majorité 11 voix pour, 2 voix contre Mme Martine BONNEFOUS et Mr Alain LADAME décide de mettre à disposition la salle culturelle pour des obsèques au tarif de 30 euros. Les autres tarifs restent inchangés..

10 - Chiens et chats
Mr Marc GELY rappelle au Conseil Municipal qu'en 2016 il avait été décidé de faire une campagne de stérilisation pour les chats errants. Il souhaite à nouveau qu'on réitère cette campagne.
Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité 13 voix pour décide de refaire une campagne de stérilisation avec la SPA pour 400

11 - DETR 2019

Mr Marc GELY donne connaissance au Conseil du nombre de plaques et numéros concernant le numérotage des rues. Il semble qu'il faudra environ 250 plaques et 600 numéros.
L'estimation s'élève à environ 12 000 € plus la pose.

Un dossier demandant la DETR 2019 va être demandé. Ces programmes étant dans la DETR pour cette année.
Il serait bien également de voir si pour le cimetière nous pouvons déposer une demande de DETR vu que nous ne pouvons plus utiliser de désherbant. Il faudrait canaliser l'eau et goudronner les allées. Mr le Maire doit s'en informer.

Mr Frédéric HERBAUT souhaite que les escaliers de Monseigneur Affre soient nettoyés.
Il y a de la mousse cela glisse et c'est dangereux.
Mr Jacques ARLES fera intervenir les employés.

Mr Marc GELY – Orientations budgétaires.
Au programme – La Salle des Fêtes (réhabilitation énergétique)
Le SDIS (délocalisation de la Caserne des Pompiers)
Pôle pleine nature – Place du Ravelin Cœur village centre historique
Gîte – camping travaux
Cimetière
Eclairage public (éclairage Led et horloge pour extinction)
Rues Plaques numérotation

Opération PRAT DE BARRES (Réhabilitation Energétique)
Le budget n'étant voté qu'en Mars, Mr Marc GELY demande au Conseil Municipal de créer l'opération PRAT de BARRES afin de pouvoir régler les premières factures sur cette opération.
En recettes emprunt 200 000 € - En dépenses Immeuble de rapport 200 000 €

12 - Questions diverses.

Intervention de Mr Alain LADAME qui demande si un relevé topo a été fait pour le presbytère. Il indique également la remontée de certains locataires qui se plaignent du relationnel avec Foncia. Il se manifeste qu'il n'a pas toutes les informations sur la gestion des locations du Prat de Barres.

Mr Joël VERNHET pose la question pourquoi il n'y a plus les manifestations sur l'application panneau pocket. Mr Mancino Francis signale qu'effectivement au début il y avait les manifestations mais maintenant il n'y a que les alarmes et les informations propres à la Mairie. Les animations sont consultables sur le site de la Commune ou sur les panneaux d'affichage.

Un registre de doléances et de propositions est mis à la disposition à l'accueil de la Mairie.

CONSEIL du 9 avril 2019

1-Travaux

Monsieur Jacques ARLES présente les divers chantiers :

Il informe le conseil municipal du retard du chantier des logements du Prat de Barres mais actuellement les travaux avancent bien.

***Cœur Historique du faubourg vieux Saint Rome**. Une étude est en cours d'estimation pour l'étude 11 000 €. Le conseil donne à l'unanimité son approbation pour lancer cette étude.

***Ronds point zone artisanale**. Mr JAUDON géomètre fait des propositions rien n'a été décidé.

*Travaux pour la ressource en eau potable. Mr ARLES indique que les études sont en cours pour la jonction de Nayac à la source. Les tuyaux seraient en fonte. En attente de l'estimation des travaux.

***Adressage :** Mr Francis MANCINO indique qu'il a passé la Commande avec Karina Prusse la poterie de Saint Rome de Tarn avec la pose installation des plaques. Il y avait plusieurs entreprises pour la fourniture des plaques mais pas pour la pose. Il y aura environ 200 plaques à poser.

*Mr Jacques DURAND demande où en est la pose du luminaire détérioré au Demeures du Prat de Barres.
Mr Jacques ARLES va s'en occuper.

***Balade numérique** : Mr Francis MANCINO indique qu'il va y avoir inauguration le 17 Mai 2019.
Salle culturelle 11 h avec élus et groupe travail et à 14 h 30 à l'Office de Tourisme avec la population.

***Logements Prat de Barres :** Mr Francis MANCINO demande au Conseil Municipal d'installer en remplacement des boîtes individuelles au lotissement deux lots de boîtes aux lettres groupés. Ceci afin d'éviter la dégradation du crépis refait à neuf. Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette acquisition.

***DETR :** Un dossier de demande de subvention DETR a été déposé pour le cimetière phasé sur 2 ans 2019 et 2020 et l'adressage (noms des voies et numéros).

***Travaux bourg Rébouisses – Tourelles – Carmes :** Une réunion de travail a été faite. Le point sur les restes à payer. Il y aura lieu de prendre un avenant. Mais l'entreprise COLAS s'étant engagée à garantir les travaux sur 10 ans. Mr le Maire attend cette lettre.

***Rue du Lévéjac/Capelle :** Les travaux de goudronnage comme prévus lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal sont stoppés ; Suite à des informations, un projet d'enterrer les lignes par EDF (20 000 volts) dans peu de temps. Les travaux d'enrobés se feront après.

***Fibre :** Les armoires sont posées ainsi que les chambres et boîtes de répartition.

2 – Vote des Budgets primitifs eau et Commune.

M Marc GELY, adjoint communique les prévisions faites pour le budget primitif Commune de l'exercice 2019,

***BP 2019 de la Commune**

Fonctionnement

Dépenses 2019 2 066 494.08 €
Recettes 2019 2 066 494.08 €

Investissement

Dépenses 2019 1 961 716.00 €
Recettes 2019 1 961 716.00 €
TOTAL BUDGET **4 028 210.08 €**
Subvention Associations.
Mr Marc GELY donne en détail le montant par Association. 5 personnes s'abstiennent pour la subvention à l' Association Arbres à Poésie
Alain LADAME – Joël VERNHET – Nicolas BONAMI et sa procuration Corinne GERBAUD – Didier FRAYSSE ;

Après avoir entendu M. GELY Marc et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE à l'unanimité 15 voix POUR le Budget primitif de la commune pour l'exercice 2019.

M GELY précise que le budget 2019 bénéficie des recettes exceptionnelles engrangées en 2018 suite à la clôture du budget annexe du lotissement et aux versements exceptionnels de Foncia pour les loyers du Pré de Barre. Ces recettes associées aux diverses subventions obtenues auprès de l'Etat de la région et du département (environ 500 k euros) permettent de prévoir des travaux d'investissements de 1 961 k euros sans augmentation des taux de taxe d'habitation, taxe de foncier bâti et non bâti.
Ces données positives ne doivent pas nous faire perdre de vue que depuis plusieurs années la tendance est à la baisse des recettes et à l'augmentation des dépenses.

***BP 2019 de l'Eau et Assainissement**

Mr Marc GELY passe au BP 2019 de l'eau et Assainissement.

Fonctionnement

Dépenses 2019 229 408.71 €
Recettes 2019 229 408.71 €

Investissement

Dépenses 2019 357 896.87 €
Recettes 2019 357 896.87 €
TOTAL BUDGET **587 305. 58 €**

Après avoir entendu M. GELY Marc et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
APPROUVE à l'unanimité 15 voix POUR le budget primitif de l'Eau et Assainissement pour l'exercice 2019.

3 – ACQUISITION AMÉNAGEMENT PARKING MAZEGA

Il a été fait le parking du Mazéga et une parcelle appartenant aux héritiers de Mr Jean BERTRAND n'a pas été régularisée. Il convient de passer l'acte sachant que les héritiers Jeannine BERTRAND et ses filles sont d'accord de la céder à la Commune pour 1 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité 15 voix pour, l'achat de la parcelle Section I N°284 - 82 ca pour la somme de 1 €. Il avait été décidé l'acquisition également à Mr Mme VAYSSET de parcelles. Suite à une erreur de contenance, il y a lieu de reprendre une délibération avec les bons renseignements.

Acquisition parcelle Section I n°331 et 332 pour une contenance respective de 3a 70ca et 1a 81ca et ce pour 1 € également.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité 15 voix pour l'achat de ces parcelles Et autorise Mr le Maire à passer les actes notariés.

4 – DELIBERATION MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion de la Communauté de Communes et indique que la Communauté de Communes modifie ses statuts dans le sens ou la Communauté va prendre la compétence du GEMAPI.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et procédé au vote 15 voix pour :

-APPROUVE l'extension des compétences de la communauté tel que proposé ci-dessus ;

-ADOPTE les nouveaux statuts de la communauté de communes de la Muse et des raspes du Tarn

-VALIDE la possibilité d'exercer la compétence GEMAPI et « gemapi complémentaire » par adhésion aux différents syndicats de bassin ;

5–AVENANT CONVENTION AVEYRON INGENIERIE POUR REDACTION ACTES ADMINISTRATIFS

Aveyron Ingénierie souhaite un avenant concernant la convention passée pour les actes administratifs. Il convient de modifier l'article 4 pour que la Collectivité règle directement à Aveyron Ingénierie les facturations des documents hypothécaires pour que les délais soient respectés.

6 – AVENANT MARCHE RENOVATION DU PRE DE BARRE

Mr le Maire rappelle les marchés concernant le Lotissement Prat de Barres. Il s'avère que compte tenu de l'ancienneté de ces logements il serait souhaitable de profiter des entreprises pour faire des travaux d'amélioration supplémentaires.

-Entreprise SALVAN : Dessous de toit peinture – rampes Travaux supplémentaires 29 569.20 HT

-Entreprise BILLY : Raccordement des hottes Travaux supplémentaires 3 524.22 HT

-Entreprise GAMSO : Volets roulant travaux supplémentaires 4 119.94 HT

7 – CONVENTION CAMPING MUNICIPAL POUR LE TERME DE L'ECHEANCE

Mr Francis MANCINO rappelle au Conseil Municipal que la gestion du Camping Municipal a été attribuée à Boris VERPRAET représentant la SARL REBOUISSES. Il est convenu de rencontrer les différentes parties pour définir les dernières modalités.

8 – DECLASSEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE A ST CLEMENT

Afin de finaliser la vente le notaire nous demande le déclassement de l'ancienne école de Saint Clément pour rédiger l'acte.

11 – QUESTIONS DIVERSES

1-Point sur l'avancée du PLUI et du PADD par Mr le Maire :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal prévoit, une étape de débat concernant le projet d'aménagement et développement durable intercommunal, monsieur le maire précise que ce débat ne fera pas l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et il présente aux conseillers municipaux les 6 axes retenus :

-Inscrire le projet de la Communauté de Communes Muse et Raspes du Tarn dans le cadre des enjeux territoriaux généraux ;

-Assurer le développement équilibré et homogène du territoire en fonction des caractéristiques locales ;

-Favoriser l'attractivité du territoire par une qualité d'accueil mettant en avant le niveau d'équipements et la diversification de l'offre en logements ;

-Présenter et valoriser la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur le respect de la loi Montagne ;

-Développer une économie de territoire diversifiée en encourageant les synergies locales ;

-Poursuivre le développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire et limiter la consommation d'énergie.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique aura lieu sur ce sujet le mardi 28 mai à 20h30 à la salle culturelle pour les habitants de Saint Rome de Tarn. Il précise également que des registres de concertations resteront en place 15 jours à 3 semaines après les réunions publiques sur le zonage de façon à réaliser un bilan de la concertation.

Aucune autre question n'étant posée sur ce sujet, le débat municipal est clôturé en validant cette étape du PADDI.

2- Information sur le projet de la méthanisation par Mr le Maire : il informe le conseil d'un projet de méthanisation porté par des agriculteurs locaux, situé sur une parcelle cadastrée à Saint Rome de Tarn C – 452 à l'un des associés en zone agricole (après le site de dressage des chiens en allant vers Tiergues). Il traiterait environ 16000 tonnes (essentiellement fermiers ovins) pour un tonnage équivalent de digestat produit sec) à la sortie. Ce projet est classé ICPE, c'est-à-dire Installation Classée Protection de l'Environnement. Il fera l'objet d'un permis de construire instruit par les services de la Préfecture qui sollicitera l'avis des partenaires publics associés et sera signé par Mme la Préfète. Deux réunions sont programmées : mercredi 17 avril à 10h avec les élus communautaires et le même jour à 20h30 avec les conseillers municipaux. Il est prévu également une rencontre avec les riverains.

3-Deux réunions sont programmées la première le Mercredi 17 Avril à 10 h – Salle Culturelle avec les élus communautaires et le même jour à 20 h 30 pour le Conseil Municipal.

4-Point d'information sur le dossier DICRIM par Mr le Maire : Il informe le conseil de l'obligation de réaliser un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce document vise à renseigner les citoyens sur les risques majeurs auxquels la commune est exposée et sur les mesures de préventions à mettre en place : inondation – feu de fôrets – transport matières dangereuses et radon (actuellement il n'en a pas été détecté)

5-Aire de camping-cars : Mme BONNEFOUS Martine demande à Mr MANCINO Francis ou en est le Projet. Mr MANCINO Francis informe le Conseil que ce projet est reporté pour l'instant. Il indique qu'il travaille actuellement sur le parcours santé et espace loisirs – Ado – Famille.

6-Jardins : Concernant des travaux éventuels sur les murets des jardins, le Conseil Municipal décide à l'unanimité 15 voix pour de ne pas participer financièrement à ces travaux.

7-Presbytère : proposition de réhabilitation du presbytère. Prochain conseil Municipal.

8-Préparation prochain conseil Municipal le 7 Mai à 20 h 30 et prochaine réunion du Conseil Municipal le Mardi 14 mai 2019 à 20 h 30 – Mairie.

CONSEIL du 14 mai 2019

1-Travaux

Monsieur Jacques ARLES présente les divers chantiers :

- Il informe le conseil municipal que l'appel d'offres pour un marché à procédure adaptée concernant le raccordement entre la jonction Nayac, Taurin et le captage actuel a été déposé sur le profil acheteur jusqu'au 3 Juin 2019. Travaux pour la ressource en eau potable.
- Sur le chemin de St Amans, le mur au niveau de GUTTIEREZ s'éboule. Des devis ont été demandés aux entreprises.

Concernant le chantier des logements du Prat de Barres tout se passe bien. D'ici 1 mois les travaux devraient être terminés.

- Monsieur le Maire informe qu'une subvention de la Région doit être attribuée à la Commune concernant ces travaux d'isolation.

- Saint Férréols. : En ce qui concerne le carrefour pour la future zone artisanale, Mr ARLES Jacques indique qu'il a vu Mme DESMERGER. Cette dernière doit adresser une proposition pour vendre à la Commune une bande nécessaire à cet accès.

Le SIEDA a envoyé un devis concernant l'accès chez Mr CERVERA. Mr le Maire doit le renvoyer signé.

-Gendarmerie. Mr ARLES Jacques fait part d'un entretien avec la gendarmerie et le PNRGC.

Le Parc Régional propose une convention pour faire effectuer un diagnostic en ce qui concerne les bureaux de la Gendarmerie.

Le Conseil Municipal valide l'étude par le PNRGC.

-PLUi : Réunion demain Mercredi 15 Mai à 14 H à la Salle culturelle avec les services compétents.

La réunion publique aura lieu le 28 Mai 2019. Des tracts seront envoyés par la Communauté, à la population pour les informer.

- Cœur Historique du faubourg vieux Saint Rome.

Mr le Maire informe ACIPA 12 va lancer l'étude. Les architectes de Millau ont été choisis, il s'agit de FAILLIE/OLIVET Mr le Maire fait part qu'il va consulter les bâtiments de France.

Une réunion préparatoire aura lieu le 29 Mai au Parc à 9 h avec Mr Sébastien POUJOL.

-Paratonnerre église. Mr MANCINO Francis informe le Conseil que L'entreprise BODET est commandée pour l'installation d'un paratonnerre.

Deux descentes Rue de la Tannerie et vers la sacristie.

En ce qui concerne le toit de l'église ainsi que le toit de la chapelle d'Olonzac c'est l'entreprise JEANJEAN qui doit intervenir. Commande effectuée également.

-Fibre : Mr Jacques ARLES signale que l'Entreprise doit démarrer le 15 Mai 2019, ils vont profiter de la tranchée pour amener l'électricité jusqu'au camping. Ils se sont entretenus ce matin avec EDF. La Fibre va arriver jusqu'au Mazéga ainsi que le plateau de Saint Etienne.

-Demande de la SCI Lévéjac. Une demande pour l'installation d'une terrasse face à la pizzeria sur le domaine public. Mr Jacques ARLES indique qu'après avoir vu les riverains qui ne sont pas forcément intéressés. Il ne sera pas donné suite à cette demande.

-Mr le Maire fait part d'une prochaine réunion du SIEDA.

-Mr MANCINO Francis pose la question à Mr ARLES où en est le chantier de la restauration des croix.

Mr Guillaume DUFRESNE doit prendre contact avec Mr MANCINO Francis pour faire le point.

-Mr Frédéric HERBAUT indique que pour accéder à la petite salle des fêtes, il y a une marche ce qui est incompatible avec l'accès aux personnes à mobilité réduite. A prévoir avec les travaux d'aménagement à l'étude.

Egalement, il réitère la demande de nettoyer la statue de Mgr Affre ainsi que les escaliers très glissants par temps de pluie.

-Mr ARLES Jacques informe qu'ils avaient un rendez-vous chez le notaire avec Mr MERLE Claude et Mr GALZIN Yves concernant son lotissement à Saint Férréols. Mr Yves GALZIN n'étant pas venu au rendez-vous, une nouvelle date sera fixée.

- SIEDA – Groupement de Commande d'électricité. La commune doit délibérer pour reconduire la convention déjà prise il y a trois ans. Le Conseil Municipal par 13 voix pour accepte le renouvellement.

-Mme Martine BONNEFOUS pose la question pour savoir où en est le projet d'extinction des lumières, Mr Jacques ARLES informe que cela devrait être prêt pour le 15 Novembre 2019.

-Contrat d'entretien des poêles installés au logement du Prat de Barres. Il va être demandé à l'entreprise BILLY de revoir sa proposition et d'autres entreprises vont être consultées. Contrat d'entretien trop élevé.

2 – Acquisitions foncières

Mr le Maire propose l'acquisition de terrains appartenant à Mr PAIN Alexandre près de la source du Lévéjac.

Egalement, donne connaissance d'un courrier de Mme NEGRE souhaitant vendre ses terrains situés aux Espérières 1 h 24 a. Mr le Maire lui donnera un rendez-vous dès qu'elle sera à St Rome afin de connaître ses propositions.

Ecole de Saint Clément. Mr Jacques ARLES indique que la personne qui s'était portée acquéreur semble ne plus être intéressée. Si c'est le cas, le bien sera remis à la vente. D'autres Agences pourront être éventuellement contactées.

3 – Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala. Adhésion du Syndicat Intercommunal d'AEP de la Vallée du Cérou 81

Mr le Maire donne lecture de la délibération en date du 20 mars 2019 portant acceptation de la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal d'AEP DE LA VALLEE DU CEROU au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA à compter du 1er janvier 2020. Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de cette adhésion sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA. Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal, de se prononcer sur l'adhésion de Syndicat Intercommunal d'AEP DE LA VALLEE DU CEROU au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA. Le Conseil Municipal vote un avis favorable par 13 Voix pour l'adhésion d'AEP VALLEE DU CEROU au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

4 – Reprise par la Commune de la gestion de l'immeuble Avenue Denis Affre (Ancienne Trésorerie) au 01 Juillet 2019

Mr le Maire informe que le bail emphytéotique que la Commune avait avec les HLM pour gérer les logements arrive à échéance au 1er Juillet et le bâtiment sera rendu à la Commune.

Il y a trois logements plus la bibliothèque.

Mr Marc GELY propose également que ces logements soient donnés pour 1 an renouvelable par tacite reconduction à Foncia selon le même principe que le mandat que nous avons pour les logements du Prat de Barres.

Afin de reprendre et gérer pour le compte de la Commune ces trois logements. Ce serait le même principe que le mandat que nous avons pour les logements du Prat de Barres.

Vote la reprise du bâtiment situé Avenue Denis Affre – ancienne Trésorerie avec trois appartements plus la bibliothèque.

Décide également par **13 voix** pour de donner la gestion à Foncia et autorise Mr le Maire à signer les avenants adéquats.

5 – Opposition au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Commune

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant : d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. En l'espèce, la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique *de ces compétences* à la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de ces compétences.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de ces compétences. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées. Décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes de la Muse et des Raspes du Tarn au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224 -71 du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT

6 – Recomposition du Conseil de la Communauté de Communes

Mr le Maire expose au conseil que le renouvellement général des conseils municipaux en 2020 entraine une recomposition du conseil communautaire. Il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et à une répartition des sièges de conseiller communautaire.

La gouvernance peut être fixée soit dans le cadre d'un accord local pour les communautés de communes, soit à défaut d'accord local selon les règles de droit commun de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales avec application du principe de la proportionnelle.

L'accord local est déterminé avant la prise de l'arrêté définitif soit jusqu'au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal par 13 voix POUR, décide de retenir l'accord local à 28 membres

7 – Emplois saisonniers

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité il y a lieu de créer des emplois pour l'été : 4 emplois techniques et 2 maîtres-nageurs pour la base nautique.

Le Conseil Municipal décide par 13 voix POUR, la création pour la période allant de Juin à Septembre 2019 ;

4 emplois d'agent contractuel répartis sur la période et deux emplois d'éducateur territorial des APS Principal de 1ère Classe sur la période du 1er Juillet au 1er Septembre 2019.

8 – Devenir de l'ancien Presbytère

Mr MANCINO Francis expose deux projets. Le 1er au rez-de-chaussée : Maison des services avec du matériel informatique et une personne qui serait là pour accompagner les gens dans leurs démarches. Pourrait servir aux communes voisines. Logement au deuxième étage pour accueillir les personnes qui arrivent et qui sont à la recherche d'un logement temporaire. 2ème proposition. Présentée par Mr LADAME Alain ; Salle de réunions en bas pour les Associations et aux deux étages des bureaux destinés aux Associations.

Le Conseil Municipal est favorable à un mix des 2 propositions : maison des associations + service d'accompagnement des personnes aux démarches administratives pour le rez de chaussée. Mr le Maire s'interroge sur le coût du fonctionnement dans cette hypothèse. Quant à l'aménagement des 2ème et 3ème niveaux, le conseil est plus partagé . Mr MANCINO Francis est chargé de contacter l'architecte Mr VIDAL afin qu'il puisse faire une ébauche des possibilités d'aménagement du bâtiment. Le Conseil Municipal se déterminera ultérieurement.

9- Transports scolaires

Une convention de délégation de compétence pour l'organisation de services de transports scolaires a été conclue avec la Région pour une durée de 1 an reconductible 1 fois.
En l'attente de la définition d'un nouveau conventionnement harmonisé sur l'ensemble du territoire régional, il est proposé aujourd'hui de conclure avec la Région un avenant de prolongation de la convention de délégation de compétence en vigueur pour une durée d'une année supplémentaire, reconductible une fois.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité 13 voix POUR d'accepter, dans son principe, la poursuite de la délégation de la compétence transport scolaire de la part de la Région Occitanie pour le service transport scolaire et autorise Mr le Maire à signer l'avenant à la Convention.

10 – Délibération convention Camping Municipal

Mr MANCINO Francis indique qu'il y a lieu de prendre une délibération pour être en conformité avec la convention d'occupation du camping.

- Mr Francis MANCINO reprend la délibération du 06 Février 2019 et indique qu'il y a lieu de modifier la durée à savoir 11 ans et 11 mois au lieu de 11 ans et 6 mois.

Mr Francis MANCINO expose pour valider au Conseil municipal les dernières modalités : Pour 2019 il propose que la part fixe soit calculée sur 7 mois date de la reprise de la convention. Payable le 1er Juin 2019 : 18 000 Euros HT x 7/12ème

Pour 2020 Part fixe le 1er Février 18 000 Euros HTPart variable le 1er Février : 1,8 % des 7/12ème du Chiffre d'Affaires 2019 A partir de 2021 : Le 1er février chaque année Part fixe 18 000 Euros HT

Part variable 1,8 % du chiffre d'affaires HT année N -1
La convention est établie pour une durée de 11 ans et 11 mois ; soit du 01 Juin 2019 au 1er Mai 2031.

Le Conseil Municipal à l'unanimité 13 voix POUR vote les propositions ci-dessus.

11 – Questions diverses

- Poste. Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu les responsables de la poste qui sont venus pour faire des propositions sur les heures d'ouverture du bureau de poste. Ils souhaiteraient que la poste soit fermée le samedi matin ainsi que le Mercredi après Midi. Mr le Maire fait savoir qu'il leur a bien signifié qu'il s'opposerait formellement et qu'il demande le maintien de l'état actuel des horaires.
Ces personnes seront invitées à venir à une réunion du Conseil Municipal.

-Tenue des Urnes. Elections européennes Dimanche 26 Mai 2019.
Un planning vierge a été diffusé pour que les conseillers puissent s'inscrire pour assurer une permanence le Dimanche 26 Mai 2019 jour des élections européennes.

-Mr le Maire rappelle à nouveau la réunion du PLUI Mercredi à la Salle Culturelle et le Mardi 28 Mai Réunion publique ouverte à tout le monde à 20 H 30.

-Jeudi 16 Mai, Mr Marcel CALMELS avec Mr MANCINO Francis se déplacent à Peyrusse le Roc avec l'Association des sites remarquables.

-Mr Francis MANCINO indique qu'il y a inauguration le 17 Mai 2019 de la balade numérique. Promenade dans Saint Rome avec des

Zoom sur les travaux

RENOVATION ENERGETIQUE

La rénovation énergétique des 14 logements du Pré de Barre a démarré en janvier par l'installation de poële à bois, la rénovation énergétique, puis la rénovation des façades. Le lotissement, avec ses couleurs variées a pris un « air de jeune » bien agréable.

COUT DES TRAVAUX :
Menuiseries extérieures: 94189,01 € TTC
Isolation extérieure : 145038,46 € TTC
Chauffage au bois : 70419,31 € TTC

ECLAIRAGE PUBLIC

Lors de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2018, la question de l'éclairage public a été présentée pour des raisons d'économie et de pollution visuelle. Les élus ont eu le choix sur plusieurs pistes :
-remplacer les ampoules actuelles,
-extinction totale la nuit, comme pour d'autres communes,
-extinction partielle à certaines heures de la nuit,
-baisse d'intensité partielle.

Il a été décidé le remplacement des ampoules au soufre par des ampoules leds qui présentent une durée de vie et des performances supérieures au niveau de l'éclairage.

En outre, avec la mise en place d'horloges, il est prévu de diminuer la puissance pendant certaines heures de la nuit, par exemple de minuit à 5 heures.

Pour le village qui compte environ 300 points lumineux, les ampoules d'une puissance de 100 watts sont remplacées par des leds de 30 et même 18 watts selon les emplacements. De sérieuses économies sont envisables pour le contribuable. Ces travaux représentent un investissement de 108136 €. En fonction des aides et subventions, le reste à charge pour la commune s'élève à 54218 €, dont 18072 € de TVA récupérable

Ruisseau REBOUISSES

Depuis 3 ans, la municipalité a décidé d'améliorer le site du ruisseau de Rebouisses qui était invisible sous la généreuse nature. Le nettoyage des ronces, des rejets sauvages et l'abattage des arbres morts a été répartis sur plusieurs années.

C'est Christophe le jardinier qui s'est attelé à cette opération qui a nécessité pas mal de temps et d'énergie. S'il a commencé par la confluence avec le Tarn, il est arrivé cette année jusqu'au pont qui surplombe le ruisseau.

Son nettoyage efficace a permis de remettre à la vue des nombreux promeneurs ce petit ruisseau qui chemine entre des gros blocs rocheux, et qui méritait vraiment de ressortir de ces broussailles pour faire voir son joli parcours. Maintenant qu'il est redécouvert, un entretien régulier sera indispensable.
Le travail effectué par le paysagiste Christophe GUILLAUD méritait bien de faire connaître cet artisan Saint-Romain qui ne rechigne pas à l'effort.
N° de téléphone 06.03.64.34.05

PARATONNERRE

Avec le changement climatique, et avec les orages de plus en plus violents, il a paru nécessaire de combler une lacune dans le village. En effet les deux bâtiments les plus hauts du village, le clocher de l'église et le portal Soubeyran, n'étaient pas équipés d'un paratonnerre. C'est désormais chose faite et les équipements téléphoniques, informatiques et électro-ménagers seront protégés.

FONTAINE D'AURIAC

Dans les temps anciens, les habitants du hameau d'Auriac, étaient obligés de descendre jusqu'à la fontaine pour faire leurs réserves d'eau. Cette source captée servait également pour abreuver les bêtes et faire la lessive.

Cette petite construction vernaculaire ayant subi les attaques du temps, il a été décidé de la conforter extérieurement mais aussi de nettoyer l'intérieur du réservoir.

POSTE PECHE

Pour la recherche de la labellisation d'un parcours « pêche famille » décerné par la fédération départementale de pêche, il a été décidé de mettre en place un ponton de pêche adapté aux Personnes à Mobilité Réduite. Cet espace, protégé et sécurisé, permettra aux personnes en situation de handicap, de stationner, de pique niquer et de s'adonner à leur plaisir en toute sécurité.

Etat-Civil

NAISSANCES :

Bienvenue à …

-**Agathe** MOUYSSET née le 26 janvier 2019 à Millau
-**Jules** VAN GHELUWE né le 24 février 2019 à St Affrique
-**Etienne** SABATHIER né le 13 mai 2019 à St Affrique
-**Kaeylis** FERNANDES née le 22 mai 2019 à Montpellier
-**Félix** DE COSTER né le 24 mai 2019 à Millau
-**Mael** CROS né le 16 juin 2019 à St Affrique

DECES :

Nous regrettons le départ de …
-Rina ZASSO veuve CRISTOL le 3 janvier 2019 à St Affrique
-Emilienne MAZARD veuve GALZIN le 28 janvier 2019 à St Rome de Tarn
-Simone ARRIVAT le 12 mars 2019 à Millau
-Henri GÉLY le 21 avril 2019 à St Rome de Tarn
-Georgette JOUIN veuve DELFLY le 7 mai 2019 à St Rome de Tarn
-Marie BOUDES veuve GAUBERT le 12 mai 2019 à Millau
-Fernande AUSSEL épouse TEISSIER le 30 mai 2019 à St Affrique
-Marie ALRIC veuve FOURNIER le 10 juin 2019 à St Rome de Tarn
-Marcel CALMELS le 28 juin 2019 à St Rome de Tarn
-Madeleine GAVALDA le 29 juin 2019 à Millau

NOUVEAUX ARRIVANTS :

Bienvenue à …
-Yannick MONTY
-Leslie MOREL et sa famille
-Marc BOUVIALA
-Aurore LADAME

Le Dossier :

TOUT COMPRENDRE SUR LES AIDES À LA RÉNOVATION

Aujourd'hui, la rénovation de l'habitat est une priorité ; si de nombreux aveyronnais se sont déjà lancés dans des travaux, il reste encore beaucoup à faire. Pour les y inciter, il existe des aides financières destinées en priorité au **traitement de l'habitat dégradé**, à l'adaptation du logement aux besoins des **personnes âgées ou handicapées** et à la **rénovation énergétique.**

Pour s'y retrouver, voici un panorama rapide des aides existantes, certaines sont délivrées sans conditions de ressources alors que d'autres sont réservés à des ménages à revenus modestes :

TVA à taux réduit sur les travaux (matériel et main d'œuvre) d'amélioration et d'entretien réalisés dans des **logements de plus de 2 ans**. Son taux est de **5,5 %** pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique et les travaux induits, et de **10 %** pour les autres travaux.

Aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) : ces aides peuvent être accordées aux propriétaires en fonction de leurs ressources pour le **traitement de l'habitat dégradé**, l'adaptation du logement aux besoins des **personnes âgées ou handicapées** ou la **rénovation énergétique** des logements de **plus de 15 ans**. Elles peuvent financer de 35 % à 50 % des travaux pris en compte dans la limite de 20.000 €. Une aide complémentaire de 10 % peut être allouée si les travaux permettent d'augmenter la performance énergétique d'au moins 25 %. L'Anah finance aussi les travaux des propriétaires qui s'engagent à louer leur logement pour 9 ans dans des conditions réglementées.

Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) : certains équipements et travaux d'amélioration de la performance énergétique effectués par des entreprises RGE dans la résidence principale ouvrent droit à un crédit d'impôt **jusqu'à 30 %** si le logement est achevé depuis **plus de 2 ans**.

Crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement d'aide à la personne pour les personnes âgées ou handicapées sous certaines conditions : **jusqu'à 25 %** de la dépense éligible (équipements spéciaux).

Eco-Chèque logement de la Région Occitanie : prime forfaitaire de **1.500 €** destinée à financer les travaux d'économie d'énergie, sous condition de ressources et d'un gain de performance d'au moins 25 %. Une prime de 1.000 € peut également être versée aux bailleurs si le gain de performance atteint 35 %.

Certificats d'Economie d'Energie, prime « Coup de pouce », isolation ou chaudière à 1 € : issues de la participation des fournisseurs d'énergie à l'effort de réduction des consommations, ces primes peuvent, selon les revenus des ménages, financer jusqu'à 100 % des travaux pour l'isolation des combles, des planchers bas voire pour la suppression d'une chaudière au fioul. **ATTENTION**, selon les travaux à réaliser et les revenus du ménage, le reste à charge peut dépasser très largement les 1 € affiché par les démarcheurs. De plus, les travaux ayant bénéficié de ces primes ne sont pas pris en compte dans le gain de performance imposé pour les aides de l'Anah ou l'Eco-Chèque de la Région, ce qui peut s'avérer pénalisant pour obtenir ces aides si d'autres travaux doivent être réalisés ultérieurement.

D'**autres aides** peuvent être demandées notamment auprès des **caisses de retraite** pour effectue certains types de travaux.

Exemple :

Sur leur maison datant 1975, un couple aux revenus modestes envisage de faire des travaux de rénovation énergétique : remplacement de la chaudière, isolation des combles et d'une façade.
Montant des travaux : 15 000 € HT – **15 825 € TTC** (TVA 5,5%).

Ils pourront bénéficier des aides suivantes

Subvention Anah Habiter Mieux Sérénité : 7.500 € + 1.500 € =	9.000 €
Eco-Chèque Logement :	1.500 €
Crédit d'impôt Transition énergétique sur le restant dû :	1.597 €
TOTAL =	**12.097 €**
Reste à charge =	**3.728 €**

Sur ces travaux, il est également possible d'obtenir un Eco-Prêt à 0 %, pour préfinancer les subventions et le reste à charge. Grâce aux économies réalisées, le reste à charge peut être amorti en moins de 5 ans, tout en améliorant le confort et la valeur du logement.

Pour y voir clair, les pouvoirs publics ont mis en place un réseau d'information gratuit chargé d'informer et de conseiller les particuliers afin de les aides à choisir la meilleure combinaison de travaux pour leur projet en fonction de leurs besoins mais aussi en fonction des aides qui peuvent être mobilisées pour le financer.

Si les premières informations peuvent être consultées sur le site Internet www.faire.fr il est possible de rencontrer gratuitement un conseiller de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). L'ADIL vous informe sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales, et vous explique toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de l'opération. Si nécessaire, les conseillers de son Espace Info Energie (EIE) vous informeront aussi sur les aspects techniques de votre projet. Ils vous aident à mieux comprendre afin de mieux décider, n'hésitez pas à les contacter avant de vous engager.

Pour en savoir plus, contactez le 05.65.73.18.00.

adil de l'Aveyron

INFO→ ÉNERGIE

ADIL de l'Aveyron
7, Place Sainte Catherine
12000 RODEZ
Tél 05 65 73 18 00
www.adil12.org
Permanences à Millau et à Saint-Affrique

Point sur l'Ecole...

Sortie à Millau le 9 mai

Le matin visite de l'espace paléontologie du musée avec les petits pendant que les grands étaient à un concert à la maison du peuple.

L'après-midi, visite de la Graufesenque pour tous .

Rencontre sportive le 23 mai aux Costes Gozon

Sortie à Castelnau-Pégayrols

Carnaval

Pour le Carnaval 2019, le samedi 30 mars, le rendez-vous était donné à tous les carnavaliers par l'association des parents d'élèves. Dès 16 heures, précédé par la musique, un fourmillement de costumés s'est lancé dans le défilé. Au côté des enfants, de nombreux parents n'avaient pas hésité à revêtir des habits de fête. Une certaine classe dans ces personnages tout droit sortis des contes pour enfants ou modernisme oblige de séries télévisées. Pratiquement un tour complet dans les rues de la cité avec une pause dans le superbe décor coloré de la place de Carmes où les fleurs jaunes des forsythias annoncent le printemps.

Vers 17h, c'est l'arrivée sur la place du Ravelin pour deux chansons au pauvre Monsieur Carnaval dont l'embrasement a suivi. C'était l'heure de rejoindre la salle des fêtes pour partager le goûter clôturant cette belle fête.

Rencontre Occitan à Sylvanes

La Kermesse

Cette année la Kermesse a eu lieu le Samedi 29 juin 2019. Au programme, une projection de photos et vidéos de l'année scolaire présentée par les enseignantes à la salle culturelle, suivi du spectacle des enfants à la salle des fêtes. Cette rencontre s'est clôturée autour d'un apéritif servi par l'association des parents d'élèves.

Rentrée scolaire 2019

La date de la rentrée scolaire 2019 est programmée au lundi 2 septembre 2019. Les enseignantes feront quant à elles leur rentrée dès le vendredi 30 août.

Les manifestations du semestre écoulés

Le Trailou

Le temps et le vent glacial, les conditions de circulation difficiles n'ont pas refroidi les athlètes prêts à en découdre sur les 4 épreuves proposées pour cette seizième édition. 180 coureurs et une quarantaine de marcheurs se sont présentés sur la ligne de départ à 9h30.

Un peu moins que les années précédentes mais d'une part les conditions climatiques ont pu décourager les moins hardis et d'autre part les quarts de finale des championnats de France à Narbonne qualificatifs pour les demi-finales ont retenu nombreux athlètes.

Néanmoins la concurrence fut rude et le tracé sélectif (rappelons que le 29 km est une boucle très vallonnée essentiellement sur des sentiers qui après un tour de village part en direction du Tarn puis monte vers le château d'Auriac. Après une montée de 3 km, les coureurs atteignent le plateau de Promillac, puis redescendent vers le Tarn avant de revenir au départ le tout présentant un dénivelé de plus de 1000m).

Classement du 11 km :
*1er ANDRE Guenaël (ESM) 00:44:05 (moyenne 14.97[km/h) MILLAU
*1ère Féminine CAILLAUD Virginie (SEF) 00:51:12 (moyenne 12.89 km/h) ENDURANCE SHOP RODEZ

Classement du 29km :
*1er BOSSAN Baptistin (SEM) 02:19:32 (12.47km/h) ALSM (Record de l'épreuve battu)
*1ère Féminine CARTAYRADE Priscille (SEF) 03:00:21 (9.65 km/h) LES GAZELLES A VOS TROUSSES

Classement du relais
*1er BELLUS JEREMY / GORIAUX GUILLAUME 02:27:27 (moyenne 11.80 km/h)
1er Féminine VEZINET BEATRICE / QUINTARD MARINE 02:41:23 (10.78 km/h) ENDURANCE SHOP RODEZ

Course Vélos

Le 7 avril s'est déroulée la 6ème édition du Grand Prix Cycliste de Saint Rome de Tarn, une boucle de 32 km bien connue des habitués autour de St Rome. Cette épreuve qui fait partie du challenge de l'Aveyron 2019, rassemble des coureurs cyclistes de tout le sud de la France et qui est déjà renommée pour son parcours et sa difficulté. 67 coureurs venus d'Issoire, Montauban, Albi, Mazamet, Blagnac,... étaient au départ et Quentin DANCE du vélo club d'Issoire remportait brillamment l'épreuve.

EKORAID

Pour le week-end de l'Ascension, un groupe de 200 étudiants en kinésithérapie se sont donnés rendez vous au camping de la cascade pour la 10ème édition de l'Ekoraid.

Un concept où se mélent activités sportives et sensibilisation à l'écologie. Ces jeunes étudiants se sont affrontés dans des épreuves aussi différentes que la course à pied ou le vélo, l'escalade et le tir à l'arc. Ils ont pu découvrir les produits locaux avec une mention particulière sur le tri des déchets et la fabrication de produits ménagers écologiques.
Ce genre d'animation très bien organisée, qui fait découvrir notre région par le biais de rassemblements sportifs, montre bien l'intérêt des nouvelles générations pour le respect de la planète sans aller chercher bien loin les réalités du moment.

La fédération de pêche conjugue finale et initiation sportive

Nombreuse affluence ce samedi 29 juin sur le site du Tarn à St Rome. En même temps que la finale départementale qui opposait 24 présélectionnés représentant une dizaine d'AAPPMA, la fédération proposait une compétition associant par doublette un enfant et un adulte. Pour les adultes, le podium était constitué par Frédéric Loriot avec 12 150 points devançant Gilbert Loriot, 7 420, tous deux de Pont-de-Salars, et Jacques Carnac 7 400, le local de l'étape de St-Rome-de-Tarn.

La seconde compétition était gagnée par Thibault Constans/Paul Weeb, précédant Baptiste Laffond/Frédéric Loriot et Alexis Zolnowski/Gaétan Dournes. Les gagnants recevaient coupes, matériel de pêche, bons d'achat, tee-shirts et livres de la fédération.

Dans son allocution, Elian Zullo, directeur de la fédération, remerciait tous les participants, tous les bénévoles pour leur accueil. Plus particulièrement les jeunes de l'école de pêche et Jean-Claude Gineste. Il annonçait le report de l'inauguration du parcours pêche en famille, suite au brutal décès du maire Marcel Calmels. Présent aussi, Alain Marc évoquait la mort d'un ami proche qui s'était investi dans ce projet ludique et social tourné vers les jeunes et la pêche.

Désormais bien implanté dans le décor de verdure constitué par la rivière Tarn et bénéficiant d'un accès spécifique pour personnes à mobilité réduite il permet un parcours en famille largement exploité. Pour preuve l'animation réalisée la veille par l'association millavoise réunissant 9 jeunes pour une nuit de la carpe. Dormir à la belle étoile, un vrai luxe par cette canicule, et de plus initiation à la pêche au gros … Résultat des carpes de 4,5 à 12 kg amenées sur la berge par les jeunes et enthousiastes « carpistes » à l'issue d'une sortie réussie.

Communauté de Communes

P.L.U.I.

Le PLUI est un document de planification destiné à identifier les zones ou secteurs possédant des réglements spécifiques. Ce document permet l'établissement d'un projet de territoire apte à définir les orientations de son développement.
Après un diagnostic territorial faisant état des caractéristiques et spécificités du territoire de chaque commune, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les grandes orientations de notre collectivité.
Son élaboration s'effectue en lien avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : chambres consulaires, conseil départemental, DDT … et la population est associée au travers d'un dispositif de concertation. Des réunions publiques se sont déroulées dans tous les villages de la communauté de communes.

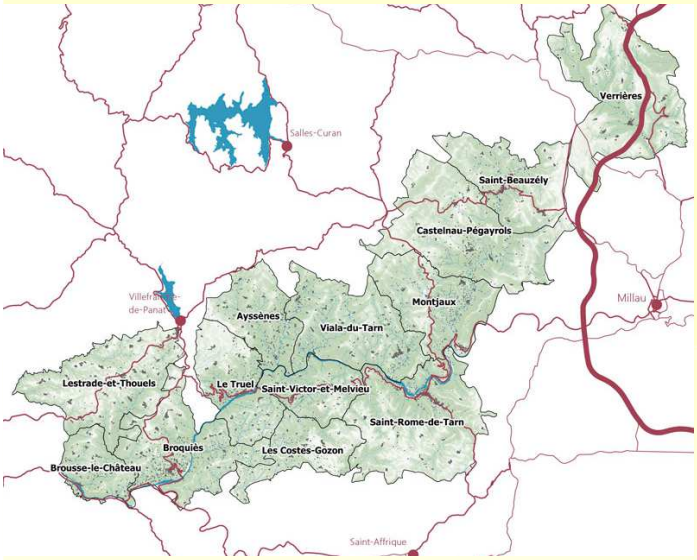

Le plan de zonage définissant le droit du sol a identifié quatre grands types de zone :

U = zone urbanisée
UA = zone à urbaniser
A = zone agricole
N = zone naturelle

La législation en matière d'urbanisme réglementaire a été modifiée pour amener une vigilance accrue envers la consommation d'espaces naturels et agricoles. *(vis)*

Plan Climat Air Énergie Territorial

Ce jeudi 31 janvier à 20h30 en la salle culturelle de la commune se tenait une réunion d'information organisée par le Parc Naturel Régional des Grands Causses sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Seulement une vingtaine de personnes s'étaient déplacées et pourtant le sujet était d'importance et les animateurs de grande qualité.
Les auditeurs ont été accueillis par Mr le Maire qui, après une brève intervention, donna la parole à Mr Christian FONT vice président (en remplacement d'Alain Fauconnier empêché) et à Mr Florent TARRISSE Directeur Général des services du Parc .

La réunion s'organisait en deux grandes parties, d'une part un diagnostic (état des lieux et potentiel) suivi de préconisations (stratégies territoriales) et d'autre part un plan d'action (solutions et mesures à mettre en place), chacune pouvant être interrompue par les participants afin d'obtenir de plus amples et plus précises informations. Il est à signaler que le PCAET expliqué concernait directement la communauté de communes de la Muse et des Raspes.
Le PCAET est un plan validé par les com. com. concernées après de nombreuses concertations.

Au niveau du Parc, nous constatons des vulnérabilités climatiques et des risques :
+1° de température en 30 ans, des anomalies récurrentes de précipitations, des activités agricoles dépendantes, évolution des forêts et de la biodiversité et d'ici 2050 plus 17 journées estivales à plus de 25° et moins 14 de jours de gel.
- La qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre ont été mesurées et étudiées.
La stratégie territoriale proposée est la suivante :
territoire résiliant aux changements climatiques,
territoire sobre en énergie,
territoire bas carbone et moins polluant,
territoire solidaire et contributeur des stratégies énergétiques régionale et nationale.
Un programme d'action climat en 59 points a été développé. Il serait trop long à détailler ici mais l'essentiel tient en quatre grandes lignes directrices :

-des consommations réduites,
-une mobilité ré-inventée,
-des énergies renouvelables partagées,
-un territoire agricole et forestier vertueux.

En tout état de cause, les absents ont eu tort car il y va de l'avenir de notre région et de nos enfants !

Infos diverses

DEMARCHAGE ABUSIF

ATTENTION AUX ENTREPRISES SE RECLAMANT D'ORANGE OU FRANCE TELECOM

Profitant du déploiement du plan fibre de la région Occitanie sur notre département, nous avons été alertés sur des démarchages abusifs de sociétés se réclamant de « France Télécom » , »Orange », du Conseil Départemental ou de l'un de ses partenaires.

Il vous est proposé un audit préparatoire à l'installation de la fibre dans le but d'acquérir du nouveau matériel téléphonique ou de souscrire à de nouveaux abonnements. Il convient d'être en alerte et de vérifier au préalable la réalité dudit partenaire ou la viabilité de l'entreprise qui est susceptible de vous démarcher. Réclamez la confirmation des échanges par écrit pour vous laisser le temps de vérifier et de réfléchir aux offres proposées. La plus grande vigilance est notamment conseillée concernant les télécopies que vous pourriez recevoir.

Ni « Orange », ni « France Telecom « (qui n'existe plus), ni le Conseil Départemental ne sont à l'origine de ces télécopies. Dans le doute, n'hésitez pas à consulter votre interlocuteur Orange en Aveyron : Monsier Laurent PAUZIES, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales en Aveyron et Lozère, 06 86 17 06 13, laurent.pauzies@orange.fr.

INFOS ADM 12 n° 34

UN PROJET CULTURE ET PAYSAGE

Dans les objectifs des services du Parc Naturel Régional des Grands Causses, il existe un projet de partenariat, pour valoriser la création d'oeuvres artistiques, la culture et le paysage de la région. Pour 2019, l'artiste Bruno MERCET a choisi de promouvoir le linéaire de la rivière Tarn.

De Mostuejouls à Brousse le château, cinq plateformes de contemplation du paysage seront aménagées. Ces œuvres artistiques seront reprises, sous la qualification de Vallée des Respirs.

Elles seront installées à proximité de chemins de randonnées qui constituent une itinérance le long de la vallée du Tarn.
Ce sont des structures en acier corton, sous la forme d'un tapis de yoga, gravées d'une série d'indications invitant à découvrir, décrypter et rêver devant la paysage tranquille de la rivière. Elles sont équipées d'un coussin (zafu) permettant un temps de pause et de respiration.

CREATION D'UNE BALADE NUMERIQUE DANS LE VILLAGE

La commune a décidé de travailler avec le PNRGC pour mettre en place une balade numérique pour faire découvrir le village de St Rome. De nombreux villages voisins du Sud Aveyron (Combret, Séverac, Belmont, Roquefort...), ont déjà réalisé cette application dans leurs villages.
Cette application numérique consiste à faire visiter le village à toutes personnes (touristes ou locaux) munis d'une tablette ou d'un téléphone.
Le fil rouge de la visite est un petit jeu prenant « les cornards » comme thème principal. La découverte du vieux village a été adaptée aux nouvelles technologies.
Cette visite, accompagnée et gratuite, est téléchargeable depuis chez soi, devant l'Office de Tourisme de St Rome, ou d'ailleurs sur le site « balade du parc ».

Bourg Centre

Le 19 février se tenait à la salle du conseil municipal de la Mairie une réunion importante sur la vitalisation du territoire. A cette réunion provoquée par le département assistaient des responsables de la Région Occitanie, du département, du PNRGC et de la Communauté des Communes

Pour booster le développement des territoires ruraux, la région veut s'appuyer sur les « bourgs centres », ces communes de tailles variables ayant en commun d'être le centre névralgique d'un territoire.
L'attractivité des grandes villes et l'évolution de nos modes de vie, ont mis à mal la dynamique de nos territoires ruraux pour des communes qui comptent moins de 2000 habitants, soit 88,9 % des communes de la région.
Partant de ce constat, la Région lance un plan d'accompagnement sur plusieurs communes définies comme « bourgs centres ». Elle s'engage à soutenir les investissements publics en favorisant l'attractivité des communes (embellissement, valorisation des patrimoines, logements sociaux, etc...).
C'est donc dans ce cadre que le conseil municipal de la commune a postulé pour ce projet de développement.
Forts d'une population de 872 habitants (recensement 2015), les élus proposaient de conforter le rôle de la commune dans ses actions pour l'accueil de nouvelles populations et de renforcer sa position de pôle économique et touristique.
Toutes les propositions ont été étudiées qui pourront faire l'objet d'un accompagnement financier de la Région et du département

Connaissez vous la Bibliothèque de Saint Rome de Tarn ?

La Bibliothèque Municipale, gérée par des bénévoles de l'Association Familles Rurales, est ouverte à tous gratuitement.

Une seule inscription et vous pourrez consulter et emprunter, livres, documents, C.D et D.V.D.

N'hésitez pas à pousser la porte et rejoindre nos 220 adhérents (fin 2018), plus de 2500 ouvrages vous y attendent.

Parmi ceux-ci :

Des albums pour les tout-petits

Un grand choix pour les enfants, allant du niveau » première lecture » jusqu'aux premiers romans, et des livres de Contes, d'Animaux etc… Un rayon pour les adolescents : Romans, Mangas, Science-Fiction, Héroîc- Fantasy.

Des Bandes Dessinées pour tous les âges.

Sans oublier pour les Adultes :

Des Romans, des Biographies, des Romans-Policier, de la Science-Fiction, des Documents, des livres d'Histoire et de Géographie, des Bandes Dessinées adultes, des livres à gros caractères, ne pas oublier un important rayonnage de livres sur l'Aveyron et quelques livres en Occitan et langues étrangères.

De plus par l'intermédiaire de la Médiathèque Départementale de l'Aveyron (M.D.A), nous pouvons vous réserver des livres que nous ne possédons pas en rayon.

Une navette de la M.D.A vient nous rendre visite une fois par mois pour nous amener les réservations et deux fois par an pour renouveler les 850 livres prêtés.

La Bibliothèque est ouverte :

*Le Lundi de 14 h 30 à 17 h

*Le Mercredi de 10 h à 12 h

*Le Vendredi de 16 h à 18 h

En Juillet et Août de 10 h à 12 h le Mardi

L'Equipe des bénévoles se tient à votre disposition.

DENOMINATION DES RUES

L'opération de dénomination des rues du village touche à sa fin. Presque toutes les plaques sont en place. Quant à la numérotation des maisons, cela se fera avant la fin de l'année.

BAISSE DU TARN

La vidange du retenue de Pinet est intervenue la dernière semaine du mois de mai. Une opération rendue nécessaire par des conditions de sécurité inhérentes à l'exploitation de l'usine électrique du Truel et du Bassin constitué en amont . Un lac étroit mais une longueur de 12 kms. Sur la base de loisirs la plage habituelle parait plus importante. Une rivière qui retourne peu à peu à son lit initial précédent la construction du barrage en 1929.

ELECTIONS MUNICIPALES

Suite au décès de Mr CALMELS Marcel, Maire de Saint Rome de Tarn, survenu le 28 juin 2019 , il convient de compléter l'effectif légal du Conseil Municipal, afin qu'il puisse procéder à l'élection de maire. Par conséquent les électeurs sont convoqués pour des élections partielles par arrêté préfectoral (affiché en mairie). Les électeurs sont convoqués le dimanche 15 septembre 2019 de 8h à 18h. Si un second tour est nécessaire, il aura lieu le dimanche 22 septembre 2019 de 8h à 18h.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au jeudi 29 août 2019 - 18h auprès de la préfecture ou la sous-préfecture. En cas de second tour la date limite est fixée au mardi 17 septembre à 18 h.

Expressions Occitanes

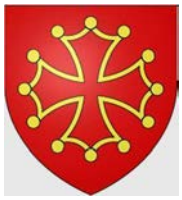

Per pagar o morir	!	Pour payer ou mourir
Es totjorn tròp matin.	!	C'est toujours trop tôt.
La vièlha volià pas morir	!	La vieille ne voulait pas mourir
Que totjorn aprenià.	!	Parce qu'elle apprenait toutjours.
El a pagat,	!	Lui a payé,
Nautres devêm.	!	Et nous nous devons.
Ventre sadol cèrca pas bregas.	!	Ventre plein ne cherche pas querelles.

Per plan vos amusar
A San Roma cal anar
E per plan vos divertir
I trobarez fogassa e bon vin

H. MONTES

Dieu nos fague veire l'an que ven
E, se sem pas mai, que siàguem pas mens.

Pluviométrie 2018

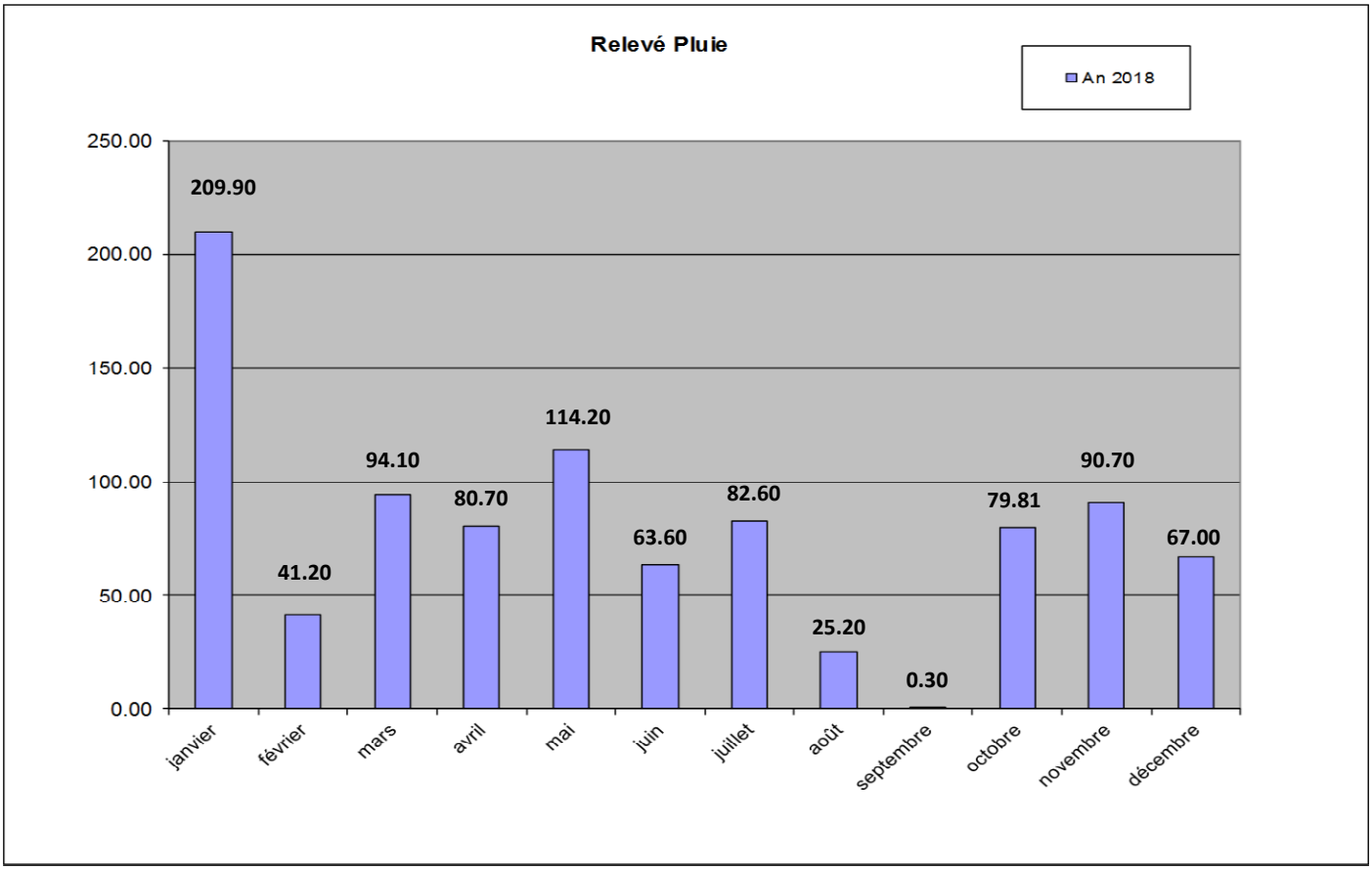

Les jeux de l'été

Mots cachés

O	J	O	L	C	O	Q	U	I	L	L	A	G	E
H	F	U	K	E	I	Y	J	Y	A	E	V	J	R
R	I	A	F	B	A	L	L	O	N	O	L	K	J
I	V	U	E	Y	N	D	D	E	Z	R	U	V	U
P	H	A	R	E	J	C	N	A	A	P	G	I	V
B	S	A	B	L	E	G	L	A	C	E	E	F	P
P	E	L	L	E	T	I	A	V	L	A	J	Z	L
P	O	I	S	S	O	N	G	C	Q	Y	Y	E	E
U	B	O	I	S	S	O	N	J	U	S	E	A	U
O	X	B	U	C	H	O	C	O	L	A	T	N	V
J	H	U	Y	Q	Z	S	A	N	D	A	L	E	S
N	O	I	X	K	D	E	C	C	O	C	O	L	M
B	O	U	É	E	E	F	J	T	I	R	F	X	S
P	L	A	G	E	T	F	S	O	L	E	I	L	P

Plage	Seau	Noix de coco
Pelle	Chocolat	Ballon
Phare	Bouée	Boisson
Poisson	Soleil	Coquillage
Glace	Sandales	Sable

Labyrinthe

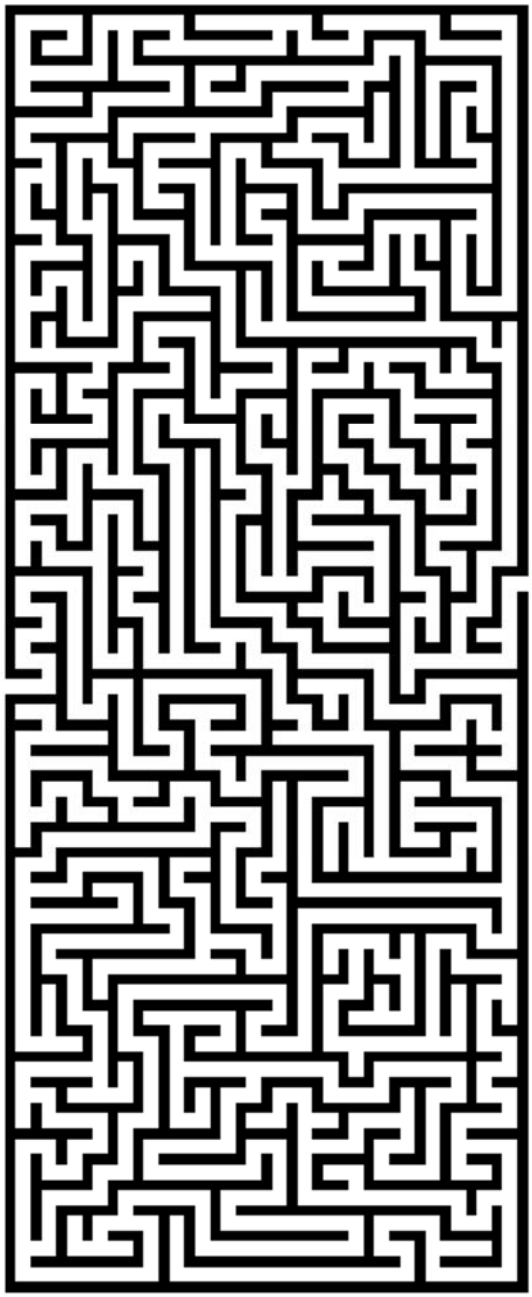

Sudoku

	3			6		5		
		7			3			8
5						4		
	4				2			
	5		1	9		8	2	
			8				3	9
7		8		4	9			6
		6				1		

Enigme

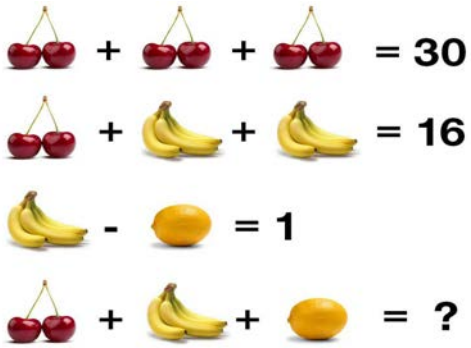

En Bref...

- Nettoyage Ruisseau Rébouisses -

- Jugement des Cornards -

- Commémoration du 8 mai -

- Agrandissement Terrain de Boules -

- Rallye Auto SAVA -

Infos utiles

Mairie de Saint Rome de Tarn

✉ Rue du Château - 12490 SAINT ROME DE TARN

☎ 05 65 58 44 00 🖷 05 65 58 44 01

🖱 commune.saintromedetarn@wanadoo.fr

💻 www.ville-saintromedetarn.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie :

du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30

Permanences de Monsieur le Maire :

Le matin de 10h à 12h, sauf le Lundi *(si possible sur rendez-vous)*

Jours et horaires des Permanences :

⇨**C.P.A.M. :** tous les 4ème mardi de chaque mois de 14h à 16h (hors vacances scolaires)

⇨**Assistantes Sociales :** sur rendez-vous auprès du Service Social 05.65.75.83.00

⇨**OC'TEHA** (subvention Habitat) : tous les 2ème mardi du mois de 10h à 11h

Toutes ces permanences se tiennent au Rez-de-Chaussée de la Mairie - Salle des Permanences

Liste des Assistantes Maternelles :

⇨**DALIBERT Virginie**	M.A.M. Av. St Ferréols	06.89.83.12.31
⇨**NICOLAS Juliette**	M.A.M. Av. St Ferréols	06.89.57.66.48

Communauté de Communes de la Muse et des Raspes du Tarn :

✉ Avenue St Ferréols - 12490 SAINT ROME DE TARN

☎ 05.65.59.12.64 🖱 cc.museetraspesdutarrn@orange.fr

Devinette :

Pour unir ou assembler,
Il n'y a qu'une recette :
Me faire tourner la tête.
QUI SUIS-JE ???